



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DEL2023-85

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Vu Le code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

La délibération n°2023-37 du 23 mars 2023 prévoyait la création d'emplois saisonnier prévision d'un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement, l'entretien et le balisage des sentiers de montagne pour l'année 2023.

Le service espaces verts étant confronté à un surcroit d'activité, il s'avère nécessaire de compléter ladite délibération par la création d'un emploi de contractuel à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant qu'il convient de créer d'un emploi saisonnier supplémentaire afin de faire face au surcroit d'activité pour une durée de maximale de 2 mois selon les modalités ci-dessous :

Missions	Durée	Temps de travail	durée maximum	Nombre de postes
Entretien des ESPACES VERTS : fleurissement, plantation, tonte, logistique, etc...	2 mois	TC	2 mois d'été Juillet-août	01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

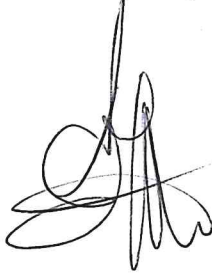
ID : 074-217400852-20230629-DEL202385-DE

-ARTICLE 1 : DE CREER UN emploi de catégorie C
accroissement saisonnier d'activité pour une période max
mois de juillet et août 2023.

-ARTICLE 2 : DE REMUNERER l'agent sur la grille indiciaire des adjoints techniques
territoriaux.

-ARTICLE 3 : DE PREVOIR les crédits au budget de l'exercice en cours.

En Mairie, le 29 juin 2023
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 29 juin 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le